

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 96.035

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Avril à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

25 Mars 1996

DATE D'AFFICHAGE

25 Mars 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. BOURGEOIS par M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU BOULEVARD FRANCK LAMY - AVENANT N° 1

VOTE : UNANIMITE

LE RAPPORTEUR expose :

Par délibération en date du 7 février 1995, la ville de ROYAN décidait de lancer une consultation d'entreprises par voie d'Appel offres ouvert portant sur l'aménagement du Boulevard Franck Lamy dans sa partie située entre la rue de l'Electricité et le passage à niveau SNCF N° 51.

Après consultation, l'ensemble des travaux a été confié à l'entreprise SA ROTRACO par notification du marché en date du 31 juillet 1995.

Le montant des travaux prévus au marché de base conclu avec la S.A. ROTRACO était de 818 635 F HT.

Or lors de l'exécution des prestations, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires du fait de la présence dans le sous-sol de canalisations non répertoriées.

Par suite un projet d'Avenant a été élaboré par les Services Techniques pour un montant de 40 782,12 Francs HT représentant 4,98 % du montant du marché de base.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée municipale d'adopter le projet d'Avenant établi par les Services Techniques et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le marché de Travaux notifié à l'entreprise SA ROTRACO en date du 31 juillet 1995 concernant l'aménagement du boulevard Franck Lamy,
- VU le projet d'avenant établi par les Services Techniques concernant l'exécution de travaux supplémentaires pour un montant de 40 782,12 Francs HT,
- VU l'avis de la Commission de Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet d'avenant établi par les Services Techniques concernant l'exécution de Travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement du boulevard Franck Lamy pour un montant de 40 782,12 Francs HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'avenant au marché de base notifié à l'entreprise SA ROTRACO le 31 juillet 1995 pour l'exécution des travaux d'aménagement du boulevard Franck Lamy, portant augmentation de la masse des travaux de 818 635 F HT à 859 417,12 F HT.
- d'imputer la dépense correspondante sur le Budget Primitif 1996 Chapitre 901 10 article 23301

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Avril 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS